

# PRIX DE PAQUES

2ème(P/ 3390), Classe 4 — 23/04/2023 13h35, LA MARTINIQUE

**PLAT, 2.100 meters**, Corde à GAUCHE, Terrain BON SOUPLE (3,4 )  
( 3.000, 1.200, 900, 600, 300)

**ARRIVEE OFFICIELLE:** 9 Engagés. 9 Partants Définitifs.

Temps du 1er : 2. 8.52 (Redk : 1. 1.20)

## HANDICAP DE CATEGORIE

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**.

**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.**

**Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.**

**Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Réf. +025

## Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur un incident survenu sur le parcours, dont a été victime le hongre THUNDER OF SANG, arrêté avant la ligne d'arrivée, provoquant la chute du jockey Rémi CAMPOS. Après examen du film de contrôle et audition du jockey Rémi CAMPOS, les Commissaires n'ont constaté aucune gêne des concurrents et aucune faute de la part du jockey entraînant la blessure du hongre THUNDER OF SANG. Le jockey a fourni un certificat médical assurant qu'il pouvait continuer de monter pendant la réunion. Les Commissaires ont autorisé le vétérinaire de service à euthanasier le hongre THUNDER OF SANG, après accord du propriétaire, celle-ci les ayant informés d'une telle nécessité. La pouliche MISSESTRELLA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

## Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Jockey	Poids	Gain Prim. prop.	Prim. elev.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs
1	<b>PANISMAN</b> <u>M.PS. 3 A.</u>	Par: PANIS et 01 SILLY LADY (LINNGARI)	(Corde:08)	 found or type unknown MAURICE ALEXIS LETCHIMY	MA. LETSCHIMY	JEREMY MOISAN	62,5kg (62 kg)	3.000	2.256	683		NNL	MME P. PAPON,MME D. GUILLEMIN
2	<b>MISS ESTRELLA</b> <u>F.PS. 3 A.</u>	Par: 05 SIDPOUR et ESTRELLA DELNORTE (SLICKLY)	2.L (Corde:04)	 MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	ANTHONY BERNARD	58 kg (57,5kg)	1.200	902	273		NNN	MME LR. RUSTER
3	<b>RONNIE ROCKET</b> <u>H.PS. 3 A.</u>	Par: 08 BIRCHWOOD et LINGREVILLE (LE HAVRE)	4.L (Corde:03)	 found or type unknown WILLY VAITILINGOM	MME L. DUPELIN LALUNG	MME LUANA DUPELIN LALUNG	55 kg (56 kg)	900	676	204		ANL	GR. PETIT, LC. CRANE
4	<b>REANNA</b> <u>H.PS. 3 A.</u>	Par: REPLY et ANNA 06 VICTORIA (ROYAL SOLO)	2.L (Corde:05)	 DIDIER FRANCISQUE	D. FRANCISQUE	JEAN- BAPTISTE VIGIE	57,5kg (57 kg)	600	451	136		ANN	S.A.R.L. VETEQUIN
5	<b>FEE DE MANCHE</b> <u>F.PS. 3 A.</u>	Par: 02 SIDPOUR et CLOS DES FEES (DIAMOND GREEN)	5.L (Corde:01)	 found or type unknown T.HAYOT/S.JOUSSELIN/N.NOIRTIN	S. JOUSSELIN	MATTHIAS LAURON	62 kg (61,5kg)	300	225	68		NNL	T. HAYOT

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Jockey	Poids	Gain Prim. Prim. Suppl. Equipement(s) Écurie. Éleveurs prop. elev.
6	<b><u>L'INTREPIDE</u></b> <b><u>PIETRA</u></b> <b><u>F.PS. 3 A.</u></b>	Par: PEDRO THE GREAT 04 et SENSUELLE (TIGER HILL) 4.5 (Corde:02)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	GABRIEL BON	59,5kg (59 kg)	NNL MME A. THIBAUT
7	<b><u>SARABI</u></b> <b><u>F.PS. 3 A.</u></b>	Par: ASANGA et BELLE DE JOUR (HAWK WING) 13L (Corde:09)	 found or type unknown	WILLIAM SAINTE ROSE	MME L. DUPELIN LALUNG	TYSON VENTADOUR	57 kg (56,5kg)	NNN G. RUBAL
8	<b><u>LOI DU</u></b> <b><u>TALION</u></b> <b><u>H.PS. 3 A.</u></b>	Par: SIDPOUR et TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO) 11L (Corde:07)		MAURICE GROS	M. GROS	MME SARAH AKARI- SQUIDANE	52,5kg (53,5kg)	NNL O. NEMORIN
AR	<b><u>THUNDER</u></b> <b><u>OF SANG</u></b> <b><u>H.PS. 3 A.</u></b>	Par: ASANGA et TINASSANG (SEA'S LEGACY) 03 (Corde:06)	 found or type unknown	M-A SORHAINDO/R.SAINTE-ROSE	R. SAINTE ROSE	REMI CAMPOS	60,5kg (60 kg)	ONN R. SAINTE ROSE